

Propositions du Conseil de banque

Propositions du Conseil de banque à l'Assemblée générale

Lors de sa séance du 4 mars 2016, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier 2015*, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

L'organe de révision a signé son rapport le 4 mars 2016, et le Conseil fédéral a approuvé le *Rapport financier* le 23 mars 2016.

Le Conseil de banque propose à l'Assemblée générale:

1. d'approuver le *Rapport financier* pour 2015;
2. de verser aux actionnaires, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, un dividende de 1,5 million de francs au total;
3. de donner décharge au Conseil de banque;
4. d'élire Monika Bütler, Heinz Karrer, Daniel Lampart, Olivier Steimer et Cédric Tille, membres actuels, comme membres du Conseil de banque pour la période administrative 2016-2020;
5. d'élire KPMG SA comme organe de révision pour la période administrative 2016-2017.

AFFECTATION DU BÉNÉFICE

En millions de francs

	2015
Résultat de l'exercice (art. 29 LBN)	-23 250,6
- attribution à la provision pour réserves monétaires (art. 30, al. 1, LBN)	- 1 362,2
= Résultat annuel distribuable (art. 30, al. 2, LBN)	-24 612,8
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	27 518,8
= Bénéfice porté au bilan (art. 31 LBN)	2 906,0
- versement d'un dividende de 6% (art. 31, al. 1, LBN)	- 1,5
- distribution à la Confédération et aux cantons (art. 31, al. 2, LBN) ¹	- 1 000,0
= Report aux comptes annuels 2016 (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	1 904,5

1 Convention du 21 novembre 2011 entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice.